



Conseil Communal Reisdorf

Séance publique du 13 juillet 2018

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins;
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques De Oliveira, Antoine
Vesque, conseillers;
Alain Kremer, secrétaire communal;

1. *Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal*

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

2. *Plans sectoriels – avis du conseil communal (résumé)*

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'émettre l'avis suivant :

A) *Quant à la forme des projets de plans directeurs sectoriels (PDS)*

1. **Perte d'autonomie communale**

Les élus communaux regrettent qu'à l'avenir le PAG se résumera en quelque sorte à transcrire les dispositions des PDS sans véritable considération des besoins à l'échelle de la commune.

B) *Quant au fond des projets de plans directeurs sectoriels (PDS)*

Projet de Plan directeur sectoriel « transport » (PST)

Sans objet

Projet de Plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE)

Sans objet

Projet de Plan directeur sectoriel « logement » (PSL) :

Sans objet

Projet de Plan directeur sectoriel « paysages » (PSP) :

1. Observations générales

La commune de Reisdorf est concernée par les zones de préservation de grands ensembles paysagers « Vallée de l'Our » et « Müllerthal » qui recouvrent malheureusement l'intégralité des localités de Bigelbach, Hoesdorf et Wallendorf-Pont.

2. Remise en question des zones de préservation de grands ensembles paysagers

D'une manière générale, les élus communaux s'opposent aux zones de grands ensembles paysagers. Ils s'inquiètent d'une possible dévalorisation des terrains situés dans ces zones fixées au projet de PSP.

La volonté politique communale est de garantir également un développement démographique raisonnable au sein des localités de Bigelbach, Hoesdorf, Wallendorf-Pont afin d'offrir des logements à une population surtout locale. Le conseil communal s'oppose aussi formellement à l'art. 7 du PSP qui, à l'exception des lacunes, interdit tout développement urbanistique pour les localités concernées (Bigelbach, Hoesdorf, Wallendorf-Pont).

3. Points de conflit dans les délimitations des zones de grands ensembles paysagers

Les élus communaux regrettent que les zones de grands ensembles paysagers ne soient pas délimitées aux limites parcellaires cadastrales mais divisent souvent des terrains de manière arbitraire.

4. Superposition des zones et des réglementations

Les conseillers communaux regrettent que les zones de préservation de grands ensembles paysagers risquent d'alourdir les prescriptions en prêtant confusion entre les différentes dispositions législatives respectives.